

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : CM-29-06-2026-02

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mme SAINT-MACHIN Annick Maire, à la suite de la convocation du vingt-deux juin 2026, adressée individuellement à chaque conseiller en exercice, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi et publiée le vingt-trois juin 2026.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :
Mr Pascal CARON ayant donné procuration à Mme BRETON Anouk, Mr AUBERGER Alain ayant donné procuration à Mme LORIOT Stéphanie, Mme ROBILLART ayant donné procuration à Mr BENDRIS RACHID,

*Est désigné secrétaire de séance : Mr BENDRIS Rachid
Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 h00.*

OBJET : Objet : Allocations scolaires et bourses d'études-Année scolaire 2026/2027

Sur proposition de son Président, après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de fixer le montant des allocations et bourses d'études suivantes :

Etablissements	Montants attribués
Lycée de LIEVIN (Œuvre du livre)	25 euros par élève
L.E.P de BULLY LES MINES (bourse du livre)	25 euros par élève
Ecoles Primaire et Maternelle de ANGRES	41 euros par élève
Collège DESCARTES MONTAIGNE et RIAUMONT	7 euros par élève
Bourse scolaire pour les lycéens fréquentant les autres établissements extérieurs à la commune (payée aux familles)	25 euros par élève
FCPE (Œuvre du livre de Noeux les Mines)	20 euros par élève

Conseillers en exercice	27
Présents	24
Nombre de votants	27
Nombre de procurations	3
Pour	27
Contre	0
Abstentions	0

La présente délibération sera transmise en Préfecture et au SGC de Lens. Elle sera affichée en Mairie et publiée sur le site internet de la commune.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
ANGRES, le 01 juillet 2026
La Maire, Annick SAINT-MACHIN

Le secrétaire de séance
BENDRIS Rachid

